
Lettre du citoyen Brazier, vice-président du district de Montagne-sur-Mer au Président, lui témoignant de l'esprit républicain qui règne dans les communes, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Brazier, vice-président du district de Montagne-sur-Mer au Président, lui témoignant de l'esprit républicain qui règne dans les communes, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37084_t1_0007_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune de Frévent.

1 calice avec sa patène, 1 ciboire et une petite boîte, le tout en argent; 2 platelets, 2 coqs et 1 boule, 1 encensoir et 1 clochette, le tout en cuivre; 1 cloche pesant 1534 livres, du fer et de l'étain, 15 chemises, 1 paire de draps, 24 paires de bas, 5 mouchoirs, 2 casques, 10 paires de guêtres, 26 vestes, 3 pantalons, 73 paires de souliers, 10 chapeaux, 1 couverture, 21 paires de culottes, 15 habits ou capotes, 2 aunes de toile.

Commune de Beaumetz.

13 livres 5 sols en assignats.

Commune de Cantelenc.

70 livres.

L'Assemblée, ouï le procureur général syndic arrêté qu'il sera fait mention au procès-verbal, de ces dons, et qu'expéditions d'iceux seront adressées auxdits commissaires, aux représentants du peuple à Arras et à la Convention nationale.

DARVUS, en l'absence du secrétaire général.

Le directoire du district de Montagne-sur-Mer annonce que les citoyens habitants des communes qui l'environnent apportent journellement au district l'argenterie, le cuivre et les autres métaux ci-devant à l'usage de leurs églises; que les habitants de leur commune et des cantons voisins, instruits des besoins qu'éprouvaient un grand nombre de défenseurs de la patrie campés sous les murs d'Arras, leur ont fait passer tout ce qui était en leur pouvoir. Ceux qui n'ont qu'un coupon de toile l'apportent, disent-ils, et il est aussitôt transformé en chemises par les citoyennes de notre commune.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Brazier, vice-président du district de Montagne-sur-Mer (2).

Joseph Brazier, vice-président du district de Montagne-sur-Mer, au Président de la Convention nationale.

« Le 20 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Représentant.

« Dis à la Convention que les vœux des républicains s'accomplissent. Aussitôt que l'assemblée populaire et les corps constitués de cette commune ont su qu'il y avait sous les murs d'Arras 12,000 de nos braves défenseurs manquant de tout, nus comme la main, ils ont avisé aux moyens de leur porter des secours, ils ont sur-le-champ fait faire une proclamation à leurs concitoyens pour les engager à faire tous les sacrifices qui dépendraient d'eux, en tous genres de vêtements; l'Administration du district a pris un arrêté par lequel elle a nommé

des commissaires pour se transporter dans tous les cantons de ce district, pour engager tous nos frères des campagnes à faire leurs efforts pour procurer des vêtements à nos généreux guerriers, toutes ces mesures ont produit les effets qu'on pouvait en attendre, les dons et les sacrifices abondent de toutes parts; ceux qui n'ont qu'un coupon de toile l'apportent, et aussitôt il est transformé en chemises par les citoyennes de notre commune.

« Dis aussi à la Convention que les habitants des villes et des campagnes apportent journellement au district l'argenterie d'églises, cuivre et autres métaux.

« C'était un plaisir de voir descendre des clochers les pendus qui s'y trouvaient; sous le règne du fanatisme, ils servaient à étourdir les hommes; sous le règne de la raison, ils vont servir à vaincre les tyrans, grands ennemis du genre humain; nous allons envoyer ces cloches à la fonderie.

« Les cuivres partiront dans peu pour Chaillot.

« Les administrateurs de ce district, incorruptibles républicains t'assurent, par mon organe, que toujours électrisés par le feu patriotique sortant de la Montagne de la Convention, ils seront les serviteurs du peuple jusqu'à leur dernier soupir.

« Santé et fraternité.

BRAZIER, vice-président.

« Le 24 frimaire, écrivent les sans-culottes de la Société républicaine régénérée de Verdun, 10,000 hommes passaient par notre commune; ils manquaient de souliers; les sans-culottes de la Société républicaine régénérée, qui ne pouvaient faire l'impossible, ont cependant décidé à l'unanimité qu'ils offriraient à leurs frères d'armes leurs souliers tels qu'ils seraient, et qu'à l'avenir tous les sociétaires porteraient des sabots.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1)

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).

Les commissaires sans-culottes, députés par le directoire du district de Verdun, ont été admis à la barre. Ils ont apporté, de la part de leurs concitoyens, l'adhésion la plus entière à toutes les grandes mesures que la Convention a prises pour les intérêts de la République. Ils

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 344.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 1^{er} nivôse an II (samedi 21 décembre 1793). D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 458, p. 413) rend compte de l'adresse des sans-culottes de Verdun dans les termes suivants :

« Deux sans-culottes de Verdun annoncent que les soins patriotiques de Bo ont mis cette commune au pas. Les chemises, les bas, les souliers, tout y est en réquisition volontaire. Verdun a donné toutes ses subsistances pour les deux armées du Rhin et de la Moselle. Le 24 frimaire, 24,000 hommes passaient dans Verdun. Chacun leur donna ses souliers tels qu'ils étaient, et la Société populaire arrêta qu'elle ne porterait plus que des sabots.

« Lorsque les pétitionnaires sont partis de Verdun, cette commune avait peu de subsistances. Ils en demandent.

« La Convention renvoie cette adresse à la Commission ministérielle des subsistances. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 343.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.